

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE MONTRÉAL**  
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—  
POINTE-AUX-TREMBLES

**ORDONNANCE NUMÉRO**

**OCA06-(C-4.1)-005**

Règlement sur la circulation et le  
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

---

A la séance du 6 juin 2006, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

La mise en place de panneaux de signalisation de sens unique et de réglementation du stationnement sur une nouvelle rue, soit la rue Rosario-Fortin, est autorisée.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement

---

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin 2006.  
Entrée en vigueur le 14 juin 2006.

---